

Documents requis pour les Voituriers (brokers) au Québec

Ce document est mis à votre disposition afin de vous informer sur l'ensemble des documents requis lorsque vous désirez devenir voiturier chez Robert Transport.

SVP veuillez avoir TOUS ces documents en votre possession AVANT de rencontrer un(e) agent(e) de recrutement.

- Numéro de taxe TVQ
- Numéro de taxe TPS
- Certificat de constitution (preuve d'incorporation avec la liste des administrateurs)
- N.I.R (Commission des transports du Québec)
- Document d'Inspection de la SAAQ
- Permis IFTA (Revenu Québec)
- Contrat d'achat du tracteur au nom de la corporation avec adresse complète du créancier
- Spécimen chèque
- Chèque de 1000\$ (Dépôt de garantie)
- Immatriculation poids de 57 500 kg (minimum) - Ontario, 6 essieux et plus - Québec (SAAQ)
- Dossier de conduite de la SAAQ datant de moins de 1 mois
- Antécédant criminel datant de moins de 1 mois

Notez que votre camion devra :

- Être inspecté par un garage Robert
- Être obligatoirement équipé d'un système antivol approuvé par Robert Transport.
Si votre camion est déjà équipé d'un système antivol, vous devrez présenter une preuve d'installation et devra être approuvé par Robert Transport.

Avoir tous vos documents lors de l'entrevue accélèrera le processus vous permettant ainsi de commencer à travailler plus rapidement, s'il y a lieu!

Informations : 450.641.4324 sans frais 1.866.358.1200
Poste 1779 Pierre Brousseau
Poste 2715 Milena Meduri